

Délivré le : 22.04.2024  
Valable jusqu'au : indéterminé  
Version : 1

**Détenteur du certificat**

Argex nv  
Kruibeeksesteenweg 162  
2070 Zwijndrecht  
Belgique

**Etablissement de fabrication**

Argex nv  
Kruibeeksesteenweg 227-229  
2070 Zwijndrecht (Burcht)  
Belgique

## Certificat de conformité du contrôle de la production en usine n° 0965-CPR-AGG/4032

Conformément au Règlement (UE) No 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement Produits de construction ou CPR), ce certificat s'applique au(x) produit(s) de construction

**Granulats artificiels****Granulats légers pour bétons et mortiers****Granulats légers pour mélanges hydrocarbonés, enduits superficiels et pour utilisation en couches traitées et non traitées**

mis sur le marché sous le nom ou la marque du détenteur du certificat et fabriqué(s) dans l'établissement de fabrication mentionné sur ce certificat.

Ce certificat confirme que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances (EVCP) décrites dans l'Annexe ZA de la (des) norme(s)

**EN 13055-1:2002+AC:2004; EN 13055-2:2004**

selon le système 2+ sont appliquées et que le contrôle de la production en usine est évalué comme étant conforme aux exigences applicables.

La première version de ce certificat a été délivrée par PROCERTUS ou son prédécesseur légal le 05.08.2004. Le présent certificat reste valable tant que la norme harmonisée, le produit de construction, la méthode de l'évaluation et vérification de la constance des performances (EVCP), les conditions de fabrication dans l'établissement de fabrication ne sont pas modifiées de manière significative, sauf si le certificat est suspendu ou retiré par PROCERTUS.

La validité de ce certificat peut être vérifiée sur <https://extranet-materials.procertus.be> ou en scannant le QR code de ce certificat.

ir. C. Ladang  
Directeur Général



510 - PROD